#8mars**15h40** : en grève !

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.
En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France, comme aux États Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

LA CGT, AVEC LA FSU, SOLIDAIRES, L'UNEF ET LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES, APPELLENT À LA GRÈVE LE 8 MARS, NOTAMMENT À 15H40.

TOUTES LES INFOS POUR AGIR : 8MARS15H40.FR

15H40 POURQUOI ?

15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h – 12h30/13h30 – 17h). Les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes :
- parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel,
- parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement,
- parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière,
- parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires...

NOUS SOMMES TOUTES DES ISLANDAISES !

Le 25 octobre dernier, à 14h38, les Islandaises se sont mises en grève pour dénoncer les inégalités de salaires. La grève a débouché sur l'ouverture de négociations pour supprimer les écarts de salaires.

8 MARS
JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

EN 2017 NOUS VOULONS

1. La mise en place de réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent.
2. La revalorisation des métiers à prédominance féminine (augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail, reconnaître les qualifications et la pénibilité).
3. Un plan de rattrapage des écarts de rémunération et de retraites entre les femmes et les hommes.
4. La fin des temps partiels morcelés et de moins de 24h/semaine, l'égale rémunération des heures supplémentaires .
5. La limitation stricte du travail le soir et le week-end.
6. L'égalité du montant des retraites.
7. Un droit du travail protecteur qui garantit l'égalité des droits, ce qui passe par l'abrogation de la loi Travail.
8. La fin des discriminations avec la mise en place d'un registre des embauches et d'une action de groupe, permettant aux victimes de discriminations d'aller ensemble en justice.
9. Le passage en CDI et la titularisation de tout-es les précaires, le passage des contrats partiels en temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent.
10. La réduction du temps de travail à 32h
11. La protection de la maternité et le soutien de la parentalité (allongement du congé maternité et du congé paternité, obligation d'aménagement du poste de travail, allègement du temps de travail...).
12. La mise en place un Service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie.
13. Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie, avec des mesures de prévention des violences, de protection et d'accompagnement des victimes et de sanction des agresseurs.
14. Pour un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire.

Un appel de : CGT, Collectif 52, Collectif Georgette Sand, CNDF, Femen, Féministes plurielles, Femmes Egalité, FSU, Les Effronté-e-s, Les Glorieuses, Marche Mondiale de Femmes, Osez Le Féminisme, Paye ta Shnek, Planning Familial, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL ....

VOTEZ, CONTRIBUEZ : 8MARS15H40.FR

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ENTREPRISE : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... MAIL : .....

BULLETIN À REMETTRE À UN-E MILITANT-E OU À RENVOYER À :

CGT - 263, rue de Paris, 93516, Montreuil cedex - **Tél :** 01 55 82 80 00 - **Fax :** 01 49 88 18 57

la cgt